

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 24 janvier 2022

L'an 2022 et le 24 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Virginie PEIGNÉ, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Benoît FRANCE, Madame Christine MIGUEL, Madame Marie-Claude PIGNOL

Excusé(s) ayant donné procuration :

Monsieur Guy ALEGRE a donné pouvoir à Monsieur Alain LOISEAU

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE

Monsieur Christophe LEJEUNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRISSON

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 8
- Pouvoirs : 3

Date de la convocation : 14/01/2022

Date d'affichage : 14/01/2022

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 03/02/2022

et publication ou notification : 03/02/2022

SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 7 décembre 2021
- Changement de siège social du SIVOM
- Réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance 2° phase - demande de subventions
- Transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCPNL
- Procès-verbal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret

Affaires diverses

Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 7 décembre 2021

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.

Le compte rendu du 7 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-1 - Changement de siège social du SIVOM

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SIVOM GCGJ en date du 1^{er} octobre 2021 ayant pour objet le changement du siège social du SIVOM GCGJ tel que :

« Monsieur le Président, expose au conseil syndical, que le bureau du secrétariat assuré par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a été transféré physiquement au 3 rue de l'Avenir à Bazoches-les-Gallerandes, et qu'il convient d'en informer l'INSEE.

Pour ce faire, l'assemblée syndicale, après en avoir délibéré, demande le transfert du siège social à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, au 3 rue de l'Avenir à Bazoches-les-Gallerandes. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le transfert du siège social du SIVOM à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, au 3 rue de l'Avenir à Bazoches-les-Gallerandes.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-2 - Demande de subventions pour la réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance - 2^e phase

Vu la délibération 2020-51 du 19 novembre 2020,

Considérant l'achat du bâtiment en date du 8 avril 2021,

Il convient de délibérer pour la demande de subventions de la 2^e phase du projet de réhabilitation estimé à :

Travaux (menuiserie, ravalement, plomberie, électricité...)	519 500.00 €
Etudes diverses	14 000.00 €
Chauffage	30 000.00 €
	563 500.00 €

Les dossiers de demande de subventions seront déposés auprès de trois organismes :

DSIL	40 %	225 400.00 €
Région	20 %	112 700.00 €
Département	20 %	112 700.00 €
<i>Autofinancement</i>	<i>20 %</i>	<i>112 700.00 €</i>
		563 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-3 - Transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCPNL

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment ses articles 64 et 66, prévoyant le transfert automatique à la Communauté des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 dite Ferrand-Fesneau relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement et notamment son article 1^{er} offrant la possibilité de reporter la date du transfert de ces compétences du 1er janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026,

Vu la délibération n° 2021-76 du conseil communautaire en date du 16 Novembre 2021 approuvant le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au 1^{er} janvier 2024, notifiée le 10 janvier 2022,

Considérant que les communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

CONSIDÈRE qu'en l'état actuel du projet, il est prématuré de donner un accord définitif, et **DÉCIDE de se prononcer contre** le transfert à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret des compétences suivantes à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Eau
- Assainissement des eaux usées

Pour l'avancement du projet,

AUTORISE la communication régulière à la CCPNL par le Trésor Public des données comptables et financières des Budgets annexes communaux nécessaires à l'organisation des futurs transferts.

La présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète du Loiret et à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

A l'unanimité (pour : 0 / contre : 7 / abstention : 4)

Projet PADD

Un débat a eu lieu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret. Un procès-verbal a été établi et sera transmis à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

Questions diverses

Restaurant l'Espérance

Monsieur le Maire rappelle les dates « groupe de travail Espérance » : mercredi 26 janvier, jeudi 17 février et mercredi 16 mars à 20h dans la salle polyvalente de Guignonville.

Travaux accotements

Jean-Philippe BEAUVALLET propose d'envoyer un courrier aux agriculteurs pour décaper les accotements des routes communales. Il est finalement proposé de solliciter quelques élus en fonction de leurs disponibilités. Un courrier sera toutefois adressé aux agriculteurs afin de les informer et de leur proposer de récupérer la terre.

Citerneaux

Un citerneau a été écrasé, place des marronniers, par un livreur, le 19 février 2021.

Alain LOISEAU indique que le compteur sera relevé par Anthony notre agent communal.

Traversées de route

Il est constaté des problèmes d'affaissement des traversées de route réalisées lors des travaux du réseau d'eau. Jean-Philippe BEAUVALLET propose de faire le tour et voir si la garantie décennale pourrait s'appliquer.

Monsieur BRISSON propose de réunir la commission des travaux pour aborder ce sujet.

Route d'Allefran

Il a été constaté que l'eau de la route se déverse dans le chemin route d'Allefran. Monsieur le Maire propose de contacter le responsable des routes du Département afin trouver une solution à ce problème.

Mur du cimetière de Greneville en Beauce

Une partie du mur du cimetière a continué de s'effondrer. Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Alègre qui devait intervenir pour la réparation de ce mur.

Divagation animale

Suite à différents appels téléphoniques et courriels concernant la divagation animale, un arrêté sera pris et publié.

Surpresseurs du château d'eau de Guignonville

Alain LOISEAU indique que les surpresseurs du château d'eau de Guignonville ont été remplacés et sont en fonctionnement.

Circulation route de Chatillon

La vitesse excessive des véhicules route de Chatillon a été abordée. Le conseil constate que ce problème est récurrent et réfléchit à abaisser la vitesse à 30km/h et/ou à implanter un panneau stop.

La séance est levée à 23h15

Le Maire,

Ont signé les membres présents,

Jean-Louis BRISSON

